

<https://france3-regions.franceinfo.fr/hauts-de-france/aisne/l-idee-c-est-de-reguler-et-d-empêcher-les-accidents-la-lutte-contre-la-prolifération-des-rongeurs-aquatiques-essentielle-face-aux-multiples-nuisances-3302493.html>

"L'idée c'est de réguler et d'empêcher les accidents" : la lutte contre la prolifération des rongeurs aquatiques, essentielle face aux multiples nuisances



Les piégeurs auraient prélevé pas moins 12 500 ragondins l'année dernière et près de 3500 rats musqués. • © Rémi Vivenot / FTV

Un programme régional a été mis en place pour lutter contre la prolifération des rongeurs aquatiques, comme le ragondin ou le rat musqué. En cause, leur prolifération et les nombreux dégâts qu'ils provoquent sur les infrastructures, les cultures et la santé.

La deuxième édition du programme de lutte contre la prolifération des rongeurs aquatiques est lancée. Pour les piégeurs de l'Aisne, qui inspectent les endroits propices, tout indice pour les attraper est bon à prendre.

La "*lutte collective*" contre les ragondins et les rats musqués a été historiquement mise en place dans la zone Nord Pas-de-Calais, en particulier dans les Watringues. La Picardie est aussi concernée "*depuis qu'on est passé aux Hauts-de-France*", explique Alain Tournier, vice-président de FREDON Hauts-de-France.



Le nombre de rongeurs aquatiques capturés augmente chaque année. • © Rémi Vivenot / FTV

Qualifiées de nuisibles et invasives, ces espèces ont été importées au XIXe siècle pour leurs fourrures. Elles viennent notamment d'Amérique du Sud où leurs prédateurs sont le puma ou encore le crocodile caïman.

Une prime de 2,5 euros par rongeur piégé

Depuis un an, les intercommunalités et syndicats mixtes mettent la main à la poche pour encourager les captures. Les piégeurs gèrent chacun un territoire et ont une prime de 2,5 euros par ragondin ou rat musqué piégé et instantanément tué par une balle de carabine 22 long rifle.

Une fois que les prises sont faites, *"ils prennent des photos qui sont transmises à un référent. Donc ici, c'est l'association des piégeurs"*. Une fois par an, *"tout est capitalisé"* et une prime est remise.



Des pièges sont disséminés partout dans les lieux où prolifèrent les rongeurs aquatiques • © Rémi Viveno /FTV

L'association FREDON est chargée par le Conseil régional de mettre en place la lutte collective sur les territoires. Mais pour ce faire, il faut aussi un premier partenariat, *"qui soit l'unité territoriale, donc ça va être la communauté de communes, le syndicat de rivières"*. Le cofinancement se fait donc par la Région et la collectivité locale.

Mais pourquoi s'occuper de ces rongeurs ? Ils provoquent des nuisances sur les infrastructures : les berges et les rivières, les bords de route ne sont pas épargnés. *"Les galeries sont impressionnantes lorsque l'eau monte et se retire et, en général, la berge part avec"*, ajoute le vice-président.

Dégâts sur les végétaux, risques pour la santé...

Les rongeurs aquatiques sont essentiellement herbivores. Ils se nourrissent dans les jardins, sur les pelouses, les prairies ou encore les cultures. Et si les dégâts existent aujourd'hui, ils ne sont pas encore assez estimés ou chiffrés.

Le dernier risque concerne la santé. Les ragondins tout comme les rats musqués, sont vecteurs de leptospirose, une maladie mortelle pour l'homme, mais aussi les bovins et les chevaux. *"C'est un vrai souci, vous avez des plans d'eau sur lesquels il y a des activités de pêche, de nautisme, voire de baignade et imaginez que la leptospirose se conserve dans l'eau"*, provoquant ainsi la contamination d'humains et d'animaux.

« C'est un animal qui n'est pas autochtone, qui est invasif et qui nécessite des interventions humaines »

Alain Tournier, vice-Président de la FREDON des Hauts-de-France

L'éradication est "*impossible*"

Le ragondin, par exemple, ne se laisse pas approcher. Il est dangereux physiquement et "*c'est un animal qui n'est pas autochtone, qui est invasif et qui nécessite des interventions humaines*".

Alain Tournier rappelle que l'éradication est "*impossible*". L'objectif est de réguler et d'empêcher des accidents : "*si on veut être efficace, il faut aller sur des luttes collectives, c'est-à-dire mailler tous les territoires*". Car jusqu'à maintenant, certaines régions ne mettent pas en place de régulation de population des rongeurs aquatiques.

"*J'imagine que dans la Normandie, il doit y en avoir, sur la Champagne-Ardenne, certainement, parce qu'il y a la rivière Aisne, la Vesle, la Marne qui remonte. Donc il y a certainement des colonisations en cours à l'est et à l'ouest de la région*", détaille-t-il.



Les piégeurs font aussi du repérage pour placer les pièges, et voir si ceux déjà installés ont capturé un rongeur aquatique • © Rémi Vivenot / FTV

Un tel programme permet de baisser les populations pour réduire les nuisances, car elles continuent d'augmenter. Une femelle ragondin peut avoir deux à trois portées par an, et 5 à 7 petits à chaque fois. Les piégeurs ont relevé pas moins de 12 500 ragondins et près de 3 500 rats musqués l'an dernier. Alain Tournier estime que d'ici dix ans, tout le territoire des Hauts-de-France sera colonisé, aussi bien dans les Watringues que dans les bas champs dans la Somme.

Avec Mélissa Genevois / FTV

Hauts-de-France / Aisne